

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 975

2 avril 2016

SOMMAIRE

Abralux S.A.	46793	Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.	46776
Administration Technique et Travaux Com-		Dominium Holdco S.à r.l.	46759
ptables S.A.	46756	Drum Capital S.A.	46761
AFA S.à r.l.	46756	Efact S.A., SPF	46758
Agévé Investissements S.A.	46755	Erbaco S.A.	46758
Alpha Finance S.A. - SPF	46756	Fraver Investments	46757
Ball International Holdings S.à r.l.	46793	FundRock Holding S.A.	46789
BE & GO Promotions S.à r.l.	46754	Genbergues Luxembourg S.à r.l.	46800
Bei de Wiermercher II s.à r.l.	46754	Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l.	46757
Bei de Wiermercher s.à r.l.	46754	Greenrock S.A.	46757
Beno Bois S.à r.l.	46759	GS Lux Management Services S.à r.l.	46797
BGold S.à r.l.	46754	Hatanord Capital	46758
Bierg an Dall S.à r.l.	46755	H.B.E. S.à r.l.	46757
Casaquira Holdings Sàrl	46755	John Taylor Corporate S.A.	46759
C'Avi Promotions S.à r.l.	46754	Koma Services Corporation	46760
C&C S. à r.l.	46754	Lexington	46760
Chasselas Finance S.A.	46758	Lux Marmedsa GP S.à r.l.	46760
Chasselas Investissements S.A.	46758	Madulo S.A.	46757
Chimindu S.A.	46759	Malta Pic, S.à r.l.	46757
C.M. Transports S.à r.l.	46755	Melody S.A.	46760
CO2 Lux 2 S.à r.l.	46776	Mondilux Investment Luxembourg SA	46760
Compagnie Financière Otto S.à r.l.	46755	P3 FinCo II	46756
Courtway Finance S.à r.l.	46792	P3 Lux HoldCo S.à r.l.	46756
Crème SA	46759	Société Anonyme des Minerais	46756

BE & GO Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 150.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067865/9.

(160030985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Bei de Wiermercher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 44, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067869/9.

(160030984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Bei de Wiermercher II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4990 Sanem, 72, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 156.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067870/9.

(160030983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

BGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067872/9.

(160031256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

C&C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067893/9.

(160030981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

C'Avi Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 6, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 159.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067894/9.

(160030979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Bierg an Dall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.837.

RECTIFICATIF

Remplace le numéro du dépôt initial L150166458 déposé le 10/09/2015

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067873/11.

(160031238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

C.M. Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 163, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 54.227.

Annule et remplace le dépôt n° L150158439 du 26/08/2015

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4711 Pétange, le 26 août 2015.

Madame Cobraiville Martine

Gérante Technique

Référence de publication: 2016067892/13.

(160030794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Casaquira Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.774.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kariem Abdellatif.

Référence de publication: 2016067895/10.

(160031057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Compagnie Financière Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.558.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067903/9.

(160030620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Agévé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Agévé Investissements S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016067761/11.

(160030603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

P3 FinCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 190.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067570/9.
(160029995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

P3 Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067571/9.
(160029998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 4.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067604/9.
(160030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.441.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067760/9.
(160031129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch/Alzette, 110, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 108.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067796/9.
(160030995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Alpha Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.614.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067805/9.
(160030567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Fraver Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 12.638.

Les comptes annuels au 30/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069822/9.
(160033389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 108.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069829/9.
(160032926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Greenrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.505.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069844/9.
(160033383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

H.B.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 222, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 118.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069847/9.
(160032806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Madulo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 192.387.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069948/9.
(160033382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Malta Pic, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 174.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069951/9.
(160032785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Efact S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 185.646.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2016070393/13.

(160034227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Erbaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.697.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069797/11.

(160033344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Chasselas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.626.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067936/10.

(160031123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.076.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067937/10.

(160031139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Hatanord Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.078.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066771/10.

(160028804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Crème SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 79.736.

—
Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 02 novembre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2015.

Pour Crème S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2016069731/13.

(160033030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Chimindu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 33.895.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2016067941/11.

(160031109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

John Taylor Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L150214418 effectué le 27/11/2015

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070495/10.

(160033471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Dominium Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.989.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070364/9.

(160033570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Beno Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 1, rue de Beaufort.
R.C.S. Luxembourg B 183.149.

—
RECTIFICATIF

Remplace le numéro du dépôt initial L150155657 déposé le 21/08/2015

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067871/11.

(160031239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Février 2016.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2016070518/12.

(160033494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 153.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2016.

Lux Marmedsa GP S.à r.l.
Mr. Patrick Houbert / Mr. Mark Doherty
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016070526/13.

(160034144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Mondilux Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 3, rue Antoine Godart.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1633 Luxembourg, le 30 octobre 2015.
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016070552/11.

(160033468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Lexington, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.506.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070532/9.

(160033882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Melody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070546/9.

(160033477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Drum Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 203.054.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Was held an extraordinary general meeting (the “General Meeting”) of the shareholders of the company established in the British Virgin Islands under the name of “Drum Capital Limited”, with offices at Geneva Place, Third Floor, Road Town, Tortola, VG1110 British Virgin Islands, and registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under the number 349024 (the “Company”).

The General Meeting was chaired by Mr. Pablo UMBON-MANZANO, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman designated Mrs. Isabelle CHARLIER, lawyer, professionally residing 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the “Secretary”).

Mrs. Fleur MARCHAL, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was elected to serve as ballot-judge of the General Meeting (the “Ballot-Judge”).

The Chairman, the Secretary and the Ballot-Judge constituted the Bureau of the General Meeting.

The Chairman declared and requested the Notary to record that:

I. The General Meeting was duly convened, in accordance with the applicable laws and the articles of association of the Company.

II. The present or represented shareholders of the Company (collectively the “Shareholders”) and the number of shares held by them were detailed in an attendance list, drawn up by the members of the Bureau (the “Attendance List”).

III. The Attendance List and the proxies, after having been signed “ne varietur” by the members of the Bureau and the notary, will remain attached hereto, for registration purposes.

The Attendance List showed that the Shareholders, holding fifty thousand (50,000) shares representing the entirety of the share capital, were present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting was duly constituted and could thus validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Company decided to transfer its registered office to the Grand Duchy of Luxembourg according to the resolutions of the Shareholders dated 24 December 2015. A copy of such resolutions, signed “ne varietur” by the Bureau of the General Meeting and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as said before, declare and request the notary to state:

i) That the Shareholders bear witness that the following documents have been submitted to them:

- A copy of a certificate issued by the British Virgin Islands Registrar of Companies certifying that the Company is duly incorporated under the law of the British Virgin Islands;

- A copy of the constitution of the Company under the law of the British Virgin Islands dated 11 December 1999;

- A copy of the Shareholders certificates of the Company;

- A copy of the resolutions passed by the Board of Directors at the British Virgin Islands registered office of the Company on 24 December 2015 (the “Resolutions”);

- A copy of a legal opinion issued by Carey Olsen on 29 December 2015 (the “Legal Opinion”).

- Powers of attorney to represent the Shareholders;

- A copy of interim balance sheet of the Company as at 17 December 2015 (the “Interim Balance Sheet”) and a confirmation letter issued by the Company dated 24 December 2015 (the “Confirmation Letter”);

- A valuation report issued by “BJNP Audit”, a private limited liability company, with registered office in L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, acting as independent qualified auditor (“réviseur d'entreprises agréé indépendant”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Jean-Nicolas LEGLISE, dated as of 30 December 2015, which states that as at 23 December 2015, the net asset value of the Company was equal or in excess of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) (the “Valuation Report”).

The Resolutions, the Legal Opinion, the Interim Balance Sheet, the Confirmation Letter and the Valuation Report, after having been signed “ne varietur” by the proxy representing the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

ii) That as stated in the Resolutions passed by the Shareholders of the Company it has already been decided, to transfer the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, the present extraordinary general meeting being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from the British Virgin Islands

to the Grand Duchy of Luxembourg and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

iii) That in addition the present extraordinary general meeting is called upon to vote and approve the amendments mentioned below in order to bring the articles of association of the Company in accordance with the requirements of Luxembourg Law, as well as to confirm among others the appointment of the members of the board of directors of the Company and its statutory auditor.

iv) That it results from the Interim Balance Sheet of the Company and from the Valuation Report issued by “BJNP Audit”, pre-designated, attesting that as at 23 December 2015, the net asset value of the Company was equal or in excess of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), the value of its share capital.

v) That the items on which the General Meeting, hence the Shareholders will resolve are the following:

1. Confirmation and ratification of the resolutions passed by the Shareholders of the Company in the British Virgin Islands deciding to transfer the registered office from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of the laws of Grand Duchy of Luxembourg and without break in continuity of the legal personality of the Company and without creation of a new legal entity;

2. Confirmation that the activities of the Company in the British Virgin Islands have been stopped and that the interim accounts as of December 17, 2015 have been approved;

3. Approval of the valuation report issued by “BJNP Audit”;

4. Adoption of the Luxembourg nationality;

5. Adoption of the form of a public limited company (“société anonyme”);

6. Change of the name of the Company into “Drum Capital S.A.”;

7. Adaptation of the articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Grand Duchy of Luxembourg;

8. Fixation of the registered office of the Company at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

9. Transitory disposition regarding the first accounting year in Luxembourg;

10. Determination of the number of directors, appointment of the directors and determination of the duration of their office;

11. Appointment of the statutory auditor and determination of the duration of its office;

12. Miscellaneous.

The Shareholders approved the statements of the Chairman and each of them waived any rights it might have as a consequence of the absence of any formal convening notice. Hence, the General Meeting was duly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda:

First resolution

The Shareholders confirm and ratify the resolutions passed in the British Virgin Islands by the Shareholders of the Company on 24 December 2015, deciding to transfer the registered office from British Virgin Islands to Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, in accordance with the provisions of Luxembourg laws and without break in continuity of the legal personality of the Company and without creation of a new legal entity.

Second resolution

The Shareholders confirm that the activities of the Company in the British Virgin Islands have been stopped since 24 December 2015 and that the accounts of the Company as at 17 December 2015 have been approved.

Based on the Interim Balance Sheet as at 17 December 2015 and the Confirmation Letter, the Shareholders indicate that the net asset value of the Company is in excess of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000).

A copy of the Interim Balance Sheet, and of the Confirmation Letter after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders approve the report issued by “BJNP Audit”, dated as of 30 December 2015 concluding that:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Actif Net ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur du capital souscrit.”

The said report, signed “ne varietur” by the proxy representing the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Shareholders confirm that in accordance with article 159 of the Luxembourg law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, the Company adopts the Luxembourg nationality and is to be considered as a Luxembourg company with effect as of the date of the present deed.

The Shareholders acknowledge that the Company will have to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and will have to provide the notary with a certificate attesting that the Company has been stricken of the register of the British Virgin Islands.

Fifth resolution

The Shareholders confirm that the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a “société anonyme” with the articles of association as stated below.

Sixth resolution

The Shareholders confirm to change the name of the Company into “Drum Capital S.A.”.

Seventh resolution

As a consequence of such transfer of the registered office of the Company, the Shareholders adopt the following articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

Title I. Definitions - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Definitions. “Articles” means the Articles of Association of the Company.

“Distribution” in relation to a distribution by the Company means the direct or indirect transfer of an asset, other than the Shares, to or for the benefit of the Shareholder in relation to Shares held by a Shareholder, and whether by means of a purchase of an asset, the redemption, or other acquisition of Shares, a distribution of indebtedness or otherwise, and includes a dividend.

“Eligible Person” means individuals, corporations, trusts, the estates of deceased individuals, partnerships and unincorporated associations of persons.

“Resolutions of Directors” means either:

(a) a resolution approved at a duly convened and constituted meeting of directors of the Company or of a committee of directors of the Company by the affirmative vote of a majority of the directors present at the meeting who voted except that where a director is given more than one vote, he shall be counted by the number of votes he casts for the purpose of establishing a majority; or

(b) a resolution consented to in writing by all directors of the Company or by all members of a committee of directors of the Company, as the case may be.

“Resolutions of Shareholders” means either

(a) a resolution approved at a duly convened and constituted meeting of the Shareholders of the Company by the affirmative vote of a majority of the persons entitled to vote thereon which were present at meeting and were voter; or

(b) a resolution consented to in writing by a majority of the votes of Shares entitled to vote thereon.

“Securities” means Shares and debt obligations of every kind of the Company, and including without limitation options, warrants and rights to acquire Shares of debt obligations.

“Share” means a share issued or to be issued by the Company representing its capital.

“Shareholder” means an Eligible Person whose name is recorded as the holder of one or more Shares in the Company.

“Treasury Share” means a Share that was previously issued but was repurchased, redeemed or otherwise acquired by the Company but not yet cancelled.

“Written” or any term of like import includes information generated, sent, received or stored by electronic, electrical, digital, magnetic, optical, electromagnetic, biometric or photonic means, including electronic data interchange, electronic mail, telegram, telex or telecopy, and “in writing” shall be construed accordingly.

Art. 2. Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of “Drum Capital S.A.” (hereafter called the “Company”), which will be governed by the law of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”) as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. Share capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by twenty thousand seven hundred seventy (20,770) shares A and ten thousand two hundred thirty (10,230) shares B, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which have been entirely paid up.

The rights of the shares A and of the shares B are detailed in the present articles of association and in the shareholders' agreement as may be agreed between the shareholders of the Company from time to time

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares and reimburse to the shareholders all or part of the share premium account, if any.

Art. 7. Shares. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The shares may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new shares in the Company.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Meetings. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of May at 3.00 p.m. and for the first time in the year two thousand and seventeen.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Any director of the Company may convene meetings of the Shareholders at such times and in such manner as the directors consider necessary or desirable.

The directors convening a meeting shall give not less than seven (7) days' notice of a meeting of Shareholders by publishing the notice of the meeting in more than one newspaper of common reading in Luxembourg and/or of international readership.

Upon the written request of Shareholders entitled to exercise thirty percent (30%) or more of the voting rights in respect of the matter for which the meeting is requested the directors shall convene a meeting of Shareholders.

At every meeting of the Shareholders, the meeting shall elect a chairman which will act in such capacity for that meeting.

The chairman may, with the consent of the meeting, adjourn any meeting from time to time but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

At any meeting of the Shareholders the chairman is responsible for deciding in such manner as he considers appropriate whether any resolution proposed has been carried or not and the result of his decision shall be announced to the meeting and recorded in the minutes of the meeting.

Directors of the Company may attend and speak at any meeting of the Shareholders.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such Shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

An action that may be taken by the Shareholders at a meeting may also be taken by a Resolution of Shareholders consented to in writing, without the need for any notice, but if any Resolution of Shareholders is adopted otherwise than by the unanimous written consent of all Shareholders, a copy of such resolution shall forthwith be sent to all Shareholders not consenting to such resolution. The consent may be in the form of counterparts, each counterparts being signed by one or more Shareholders. If the consent is in one or more counterparts, and the counterparts bear different dates, then the resolution shall take effect on the earliest date upon which Eligible Persons holding a sufficient number of votes of Shares to constitute a Resolution of Shareholders have consented to the resolution by signed counterparts.

The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 10. Sole shareholder. If the Company has only one (1) Shareholder, the sole Shareholder has all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 11. Composition. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three (3) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

The director(s) are (is) appointed by the general meeting of the shareholders entitled to exercise at least seventy five percent (75%) of the voting rights, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They (He) shall hold office until their (his) successors are elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

A director may resign his office by giving written notice of his resignation to the Company and the resignation has effect from the date the notice is received by the Company or from such latter date as may be specified in the notice.

Each director shall exercise his powers for a proper purpose and shall not act or agree to the Company acting in a manner that contravenes the Articles. Each director in exercising his powers or performing his duties, shall act honestly and in good faith in what the director believes to be the best interests of the Company.

The directors may by Resolution of Directors exercise all the powers of the Company to incur indebtedness, liabilities or obligations whether of the Company or of any third party.

All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for moneys paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, in such manner as shall from time to time be determined by Resolution of Directors.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Organisation. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The meetings will be duly held without prior notice if all the directors are present or represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another director as his proxy.

A director may represent more than one of his co-directors, provided however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 13. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board. It may further delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any third person or to any committee (the members of which may not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two directors or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 15. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years.

If the Company exceeds the thresholds fixed by the law, it will appoint an independent auditor.

Title VI. Accounting year-Annual Accounts

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Annual accounts. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of Shareholders upon proposal of the board of directors, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the Shareholders proportionally according to the provision below or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by the directors,
- (ii) These accounts show a profit including profits carried forward,
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the Shareholders,
- (iv) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Notice of any dividend that may have been declared shall be given to each Shareholder and all dividends unclaimed for three (3) years after having been declared may be forfeited by Resolution of Directors for the benefit of the Company.

No dividend shall bear interest as against the Company and no dividend shall be paid on Treasury Shares.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 18. Liquidator. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Eight resolution

The Shareholders confirm that the registered office of the Company is established at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, as of the date of the present deed.

Ninth resolution

The Shareholders state the following transitory disposition:

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the present deed and shall terminate on 31 December 2016.

Tenth resolution

The Shareholders decide unanimously to confirm that the subscribed capital of the Company in the aggregate amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by (i) twenty thousand seven hundred seventy (20,770) class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and (ii) ten thousand two hundred thirty (10,230) class B shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, constitutes the due and lawful translation of the share capital of the Company

and correctly reflects the situation of the Shareholders of the Company until its transfer of seat to the Grand Duchy of Luxembourg.

The evidence of such participations in the capital of the Company has been brought to the undersigned notary by means of the documents first submitted to the General Meeting, namely the shareholders certificates of the Company and the Valuation Report.

Eleventh resolution

The Shareholders decide to fix the number of directors at three (3) and to appoint, with effect as of the date of the present deed, as directors of the Company:

1. Mr. Reinald LOUTSCH, deputy director, born on May 18, 1962 in Petange (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

2. Ms. Catherine ROUX-SEVELLE, bank employee, born on July 28, 1960 in Paris (France), residing professionally at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

3. Ms. Maria DOS SANTOS, bank employee, born on August 22, 1976 in Metz (France), residing professionally at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Their mandate shall expire immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at 31 December 2016.

Twelfth resolution

The Shareholders decide to appoint, with effect as of the date of the present deed, the public limited company "BML EXPERTISES S.A.", established and having its registered office at 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124333, as statutory auditor of the Company, for a period ending immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at 31 December 2016.

No further item being on the agenda of the General Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the General Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale") des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de "Drum Capital Limited", avec siège social à Geneva Place, Third Floor, Road Town, Tortola, VG1110 Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 349024 (la "Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Pablo UMBONMANZANO, juriste, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président a désigné Madame Isabelle CHARLIER, avocate à la Cour, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée Générale (le "Secrétaire").

Madame Fleur MARCHAL, avocate, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été élue en tant que scrutatrice de l'Assemblée Générale (le "Scrutateur").

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le Bureau de l'Assemblée Générale.

Le Président déclara et demanda au Notaire d'acter que:

I. L'Assemblée Générale était dûment convoquée, conformément aux lois applicables et aux statuts de la Société.

II. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés (collectivement les “Actionnaires”), ainsi que le nombre d’actions détenues par eux ont été renseignés dans une liste de présence, dressée par les membres du Bureau (la “Liste de Présence”).

III. La Liste de Présence et les procurations, après avoir été signées “ne varietur” par les membres du Bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins des formalités de l’enregistrement.

La Liste de Présence atteste que les Actionnaires, détenant cinquante mille (50.000) actions, représentant l’intégralité du capital social, étaient présents ou dûment représentés à l’Assemblée Générale, de sorte que l’Assemblée Générale était dûment constituée et pouvait de ce fait valablement décider sur les points suivants de l’agenda.

IV. La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant les décisions prises par les Actionnaires en date du 24 décembre 2015. Une copie des décisions signées “ne varietur” par le Bureau et le notaire soussignée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Les Actionnaires, représentés comme dit ci-avant, déclarent et demandent au notaire d’acter:

i) Que les Actionnaires attestent que les documents suivants leur ont été soumis:

- Une copie d’un certificat émanant du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques attestant que la Société est valablement constituée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques;

- Une copie des statuts de la Société régis par les lois des Iles Vierges Britannique en date du 11 décembre 1999;

- Une copie des certificats d’actions de la Société;

- Une copie des résolutions des Actionnaires prises au siège de la Société aux Iles Vierges en date du 24 décembre 2015 (les “Résolutions”);

- Une copie de l’avis juridique émis par Carey Olsen en date du 29 décembre 2015 (l’“Avis Juridique”);

- Des procurations pour représenter les Actionnaires;

- Une copie du bilan intérimaire de la Société en date du 17 décembre 2015 (le “Bilan Intérimaire”) et d’une lettre de confirmation émise par la Société en date du 24 décembre 2015 (le “Lettre de Confirmation”);

- Un rapport d’évaluation émis par la société “BJNP Audit”, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, agissant en tant que réviseur d’entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, en date du 30 décembre 2015, déterminant que l’actif net de la Société, au 23 décembre 2015, était égal ou dépassait trente et un mille Euros (31.000,- EUR) (le “Rapport d’Evaluation”);

Les Résolutions, l’Avis Juridique, le Bilan Intérimaire, la Lettre de Confirmation et le Rapport d’Evaluation, après avoir été signés “ne varietur” par le mandataire représentant les Actionnaires, les membres du Bureau et par le notaire soussignée, resteront annexés au présent acte.

ii) Qu’il ressort des résolutions prises par les Actionnaires de la Société qu’il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, la présente assemblée générale extraordinaire étant appelée à voter et à approuver le transfert du siège social des Iles Vierges au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

iii) Qu’en outre, la présente assemblée générale extraordinaire est appelée à voter et à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de confirmer l’élection des membres du conseil de gérance de la Société et son commissaire aux comptes.

iv) Qu’il résulte du Bilan Intermédiaire de la Société et du Rapport d’Evaluation émis par “BJNP Audit” que l’actif net de la Société, au 23 décembre 2015, était égal ou dépassait trente et un mille Euros (31.000,- EUR), valeur de son capital social.

v) Que les points sur lesquels l’Assemblée Générale, donc les Actionnaires, vont prendre des résolutions sont les suivants:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par les Actionnaires de la Société aux Iles Vierges décidant de transférer le siège social des Iles Vierges au Grand-Duché du Luxembourg en conformité avec les dispositions des lois du Grand-Duché du Luxembourg et sans rupture de la personnalité juridique de la Société et sans création d’une nouvelle entité juridique;

2. Confirmation que les activités de la Société à la Iles Vierges ont été arrêtées et que les comptes intermédiaires au 17 décembre 2015 ont été approuvés;

3. Approbation du rapport d’évaluation émis par “BNJP Audit”;

4. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

5. Adoption de la forme d’une société anonyme;

6. Changement de la dénomination sociale de la Société en “Drum Capital S.A.”;

7. Adaptation des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg;

9. Dispositions transitoires en rapport avec le premier exercice social au Luxembourg;

10. Détermination du nombre d’administrateurs, nomination des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat;

11. Nomination du commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

12. Divers.

Les Actionnaires approuvèrent les déclarations du Président et chacun d'entre eux renonça aux droits qu'il pourrait avoir en conséquence de l'absence de toute convocation formelle. De ce fait, l'Assemblée Générale a été dûment constituée et a pu valablement délibérer sur les points de l'Agenda.

Première résolution

Les Actionnaires confirment et ratifient les résolutions prises aux Iles Vierges Britanniques, par les Actionnaires de la Société le 24 décembre 2015, décidant de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'une nouvelle entité juridique.

Seconde résolution

Les Actionnaires confirment que les activités de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été arrêtées en date du 24 décembre 2015 et que les comptes de la Société au 17 décembre 2015 ont été approuvés.

Sur base du Bilan Intérimaire au 17 décembre 2015 et de la Lettre de Confirmation indiquant que la valeur nette des actifs de la Société dépasse trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR).

Une copie du Bilan Intérimaire et de la Lettre de Confirmation, signées "ne varietur" par le mandataire représentant les Actionnaires, les membres du Bureau et par la notaire soussignée, restera annexée au présent acte avec lequel ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Actionnaires approuvent le rapport émis par "BJNP Audit" en date du 30 décembre 2015 concluant comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Actif Net ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur du capital souscrit."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et la notaire soussignée, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les Actionnaires confirment que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date du présent acte.

Les Actionnaires reconnaissent que la Société devra être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et qu'elle devra transmettre au notaire l'avis de radiation dès qu'il sera communiqué à la Société par la chambre de commerce des Iles Vierges Britanniques.

Cinquième résolution

Les Actionnaires confirment que la Société opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de changer la dénomination de la Société en "Drum Capital S.A."

Septième résolution

En conséquence du présent transfert de siège social de la Société, les Actionnaires adoptent les statuts suivants, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société devront être lus désormais de la manière suivante:

Titre I^{er} . Définitions - Nom - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Définitions. "Action" désigne une action émise ou à émettre par la Société représentant son capital social.

"Action Propre" désigne toute Action émise qui a été rachetée ou acquise par tout autre biais par la Société sans avoir encore été annulée.

"Actionnaire" désigne toute Personne Admissible dont le nom est enregistré en tant que titulaire d'une ou de plusieurs Actions de la Société.

"Distribution" désigne, en lien avec une distribution par la Société, le transfert direct ou indirect d'un actif, autre que des Actions, à ou au bénéfice d'un Actionnaire en lien avec les actions détenues par un Actionnaire, soit par le biais d'un achat d'action, un rachat, ou autre acquisition d'Actions, une répartition de la dette ou autre, et qui inclut un dividende.

"Personne Admissible" désigne toute personne physique, société, fiducie, succession de personnes décédées, partenariat ou association de personnes non-constituée en société.

"Résolutions des Administrateurs" désigne soit:

(a) lors d'une réunion des administrateurs de la Société ou d'un comité d'administrateurs de la Société valablement convoquée et constituée, une résolution approuvée, par le vote affirmatif de la majorité des administrateurs présents à la réunion qui ont voté. Lorsqu'un administrateur aura exprimé plus d'un vote, il devra être comptabilisé plusieurs fois en fonction du nombre de votes qu'il a exprimé dans le but d'établir une majorité; ou

(b) une résolution approuvée par écrit par tous les administrateurs de la Société ou par tous les membres d'un comité d'administrateurs de la Société, le cas échéant.

“Résolutions des Actionnaires” désigne soit:

(a) lors d'une assemblée des Actionnaires valablement convoquée et constituée, une résolution approuvée par le vote affirmatif de la majorité des personnes autorisées à voter, qui étaient présentes et ont voté; ou

(b) une résolution approuvée par écrit par la majorité des voix liées aux Actions conférant droit de vote.

“Statuts” désigne les Statuts de la Société.

“Valeur Mobilière” désigne toute Action et tout titre de créance de quelque nature que ce soit de la Société, en ce compris, de façon non-exhaustive, les options, warrants et droits d'acquérir des Actions ou des titres de créances.

Art. 2. Nom. Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de “Drum Capital S.A.” (dénommée ci-après la “Société”), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la “Loi”) ainsi que par les présents statuts.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 5. Objet social. L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; la détention de parts au Luxembourg ou de parts de fonds communs de placement étrangers; l'acquisition par l'achat, la souscription, ou toute autre manière aussi bien que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de parts, d'obligations et autres valeurs mobilières de toute sorte; et la possession, l'administration, le développement, la gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter, dans les limites légales, des emprunts, quels que soient leur forme et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'elles soient ainsi que de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

En tant qu'objet social et en tant que but en lui-même ou autre, et dans le but de faire un bénéfice ou d'éviter une perte ou n'importe quel autre but, avec ou sans contrepartie ou profit pour la Société, celle-ci engage des transactions monétaires et soumises à intérêts et tout autre opération ou transaction financière de quelque nature que ce soit, y compris toute transaction dont le but (potentiel) est d'éviter, de réduire, de minimiser, de contrer ou autrement gérer le risque d'une perte, d'un coût, d'une dépense, ou responsabilité actuelle ou potentielle et (in)directement liée à un changement de taux d'intérêts, de taux de conversion de devises, ou du prix ou de la valeur de toute propriété, élément d'actif, stock, indice, responsabilité ou tout autre risque ou facteur affectant l'activité commerciale de la Société (incluant la conclusion de contrats d'acquisition, de vente, ou transactions sur devises, spot, contrats de change à terme, contrats de taux futurs, options sur taux, futures, options, swaps, et autre taux d'intérêt de la monnaie et autres arrangements de couverture et instruments semblables à, ou dérivés de ce qui précède.

La Société peut entreprendre toute les activités citées dont l'une d'entre elles ou plus en tant qu'activité distincte ou séparée ou en tant qu'activité principale afin de réaliser toute entreprise que la Société estime commode en relation avec ce qui précède ou estime capable d'augmenter directement ou indirectement la valeur ou le rendement de tout droit ou propriété de la Société.

La Société peut agir en tant que gérant, consultant, superviseur, et agent d'autres sociétés ou entreprises afin de leur fournir des services de gestion, de conseil, des services techniques, des services d'achats et de ventes, et conclure les conventions nécessaires ou propres à de telles activités.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toute opération commerciale, industrielle et financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt mille sept cent soixante-dix (20.770) actions A et dix mille deux cent trente (10.230) actions B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action, intégralement libérées.

Les droits des actions A et des actions B sont détaillés dans les présents statuts et dans le pacte d'actionnaires comme pourra être accordé entre les actionnaires de la Société de temps à autre.

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant selon les règles établies par les présents statuts de constitution, est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit.

La Société est autorisée, dans les conditions de la Loi, à racheter ses propres actions.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Les actions peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles actions.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 9. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de Luxembourg-Ville, tel qu'il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en deux mille dix-sept.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Tout administrateur de la Société peut convoquer une assemblée générale des actionnaires au moment et de la manière qu'ils estiment nécessaire ou souhaitable.

Les administrateurs qui souhaitent convoquer une assemblée générale doivent publier l'avis de convocation de la réunion au moins sept (7) jours avant la tenue de l'assemblée générale dans plus d'un journal à Luxembourg et/ou de diffusion internationale.

À la demande écrite des actionnaires habilités à exercer trente pour cent (30%) ou plus des droits de vote à l'égard de la décision pour laquelle la convocation d'une assemblée est demandée, les administrateurs doivent convoquer une assemblée des actionnaires.

Lors de chaque assemblée des actionnaires, l'assemblée devra élire un président qui agira en cette qualité lors de cette assemblée.

Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, décider d'ajourner toute assemblée de manière occasionnelle, cependant, l'agenda de l'assemblée ajournée devra être le même que celui de l'assemblée initiale.

Lors d'une assemblée des actionnaires le président décide, de la manière qu'il juge appropriée, si un projet de résolution a été adopté ou non, le résultat de sa décision devra être annoncé à l'assemblée et figurer dans les minutes de celle-ci

Les administrateurs de la Société peuvent assister et prendre la parole à toute assemblée des actionnaires.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications

statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours (15) d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers (2/3) des voix exprimées.

Toute action pouvant être prise par les actionnaires lors d'une assemblée peut également être prise par écrit par une Résolution des Actionnaires, sans qu'un avis de convocation soit requis à cet effet, cependant si des Résolutions des Actionnaires sont adoptées autrement que par le consentement écrit unanime de tous les actionnaires, une copie de ces résolutions devra être immédiatement envoyée à tous les actionnaires qui n'auront pas consenti à une telle résolution. Le consentement pourra être donné sous la forme de contreparties, chaque contrepartie étant signée par un ou plusieurs actionnaires. Si le consentement est en un ou plusieurs exemplaires, et si les contreparties signées portent des dates différentes, la résolution prendra effet à la date la plus rapprochée à laquelle les Personnes Admissibles détenant un nombre suffisant d'Actions conférant un droit de vote pour approuver une Résolution des Actionnaires auront consenti à la résolution par leurs contreparties signées.

Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 10. Actionnaire unique. Si la Société n'a qu'un (1) seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11. Composition. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires habilités à exercer au moins soixante-quinze pourcent (75%) des droits de vote qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occupent leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Un administrateur peut démissionner de ses fonctions en adressant une notification écrite de sa démission à la Société, ladite démission prend effet à partir de la date à laquelle la notification a été reçue par la Société ou à partir de la date indiquée dans la notification le cas échéant.

Chaque administrateur devra exercer ses pouvoirs à des fins légitimes et ne devra pas agir ou accepter que la Société agisse d'une manière qui contrevient aux dispositions des présents Statuts. Chaque administrateur dans l'exercice de ses pouvoirs ou de ses fonctions, doit agir avec honnêteté et de bonne foi, dans ce que l'administrateur estimera être le meilleur intérêt de la Société.

Les administrateurs peuvent, par le biais d'une Résolution des Administrateurs, exercer tous les pouvoirs de la Société aux fins de contracter des dettes, conclure des engagements ou obligations vis-à-vis de la Société ou d'un tiers. Tous les chèques, billets à ordre, lettres de change et autres instruments négociables et tous les reçus pour les sommes versées à la Société doivent être signés, acceptés, endossés ou autrement exécutés, le cas échéant, de la manière qui devra être déterminée par une Résolution des Actionnaires.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la Loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Organisation. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre, un tel directeur unique sera considéré comme étant le président du conseil d'administration;

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis de convocation écrit ou verbal de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour ladite réunion, hormis dans des circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans l'avis de convocation de la réunion. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Les réunions seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pour se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par lettre, télécopie, ou par e-mail un autre administrateur en tant que mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur, à condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 13. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction qui ne pourra pas excéder six (6) années.

Si la Société dépasse le seuil fixé légalement, un réviseur d'entreprise sera nommé.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. Année comptable. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pourcent (5%), affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Les bénéfices restants seront alloués par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux actionnaires proportionnellement aux dispositions prévues ci-dessous, ou;
- (ii) de les reporter, ou;
- (iii) de les allouer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévues par la loi, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires auront été établis par les administrateurs;
- (ii) ces comptes feront apparaître un bénéfice incluant les bénéfices reportés;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires sera prise par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- (iv) Le paiement sera effectué une fois que la Société aura obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Une notification de tout dividende qui aura été déclaré devra être faite à chaque actionnaire. Tous les dividendes non réclamés dans les trois (3) ans après leur déclaration pourront être annulés par une Résolution des Administrateurs au bénéfice de la Société.

Aucun dividende ne portera intérêt contre la Société et aucun dividende ne sera versé sur les Actions Propres.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la Loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Liquidateur. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 19. Droit applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de fixer le siège social de la Société au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, à compter de la date du présent acte.

Neuvième résolution

Les Actionnaires constatent la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence au jour du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Dixième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de confirmer que le capital souscrit et libéré de la Société au montant total de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par (i) vingt mille sept cent soixante-dix (20.770) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et (ii) dix mille deux cent trente (10.230) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, constitue l'adaptation juste et légitime du capital social de la Société et reflète correctement la situation des Actionnaires de la Société jusqu'à son transfert de siège vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Preuve de telles participations dans le capital de la Société a été faite à la notaire soussignée au moyen des documents soumis au début de l'Assemblée Générale, notamment les certificats d'actionnaires de la Société et le Rapport d'Evaluation.

Onzième résolution

Les Actionnaires décident de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer, avec effet à la date du présent acte, comme administrateurs de la Société:

1. Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur-adjoint, né le 18 mai 1962 à Petange (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

2. Madame Catherine ROUX-SEVELLE, employée de banque, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

3. Madame Maria DOS SANTOS, employée de banque, née le 22 août 1976 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires à tenir en relation avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Douzième résolution

Les Actionnaires décident de nommer, avec effet à la date du présent acte, la société anonyme "BML EXPERTISES S.A.", établie et ayant son siège social au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124333, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, pour une période qui expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires à tenir en relation avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. UMBON-MANZANO, I. CHARLIER, F. MARCHAL, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22800. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050354/839.

(160009247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CO2 Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 202.076.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cross Ocean EUR ESS II Lux 1 S.à r.l., formerly known as CO 2 Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pending registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the Sole Partner),

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of CO 2 Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26, 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate name of the Company from "CO 2 Lux 2 S.à r.l." to "Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company.
3. Conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas of one euro (1.- EUR) each into
 - one thousand one hundred thirty-six (1,136) class A shares, having a par value of one euro (EUR 1) each; and
 - eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.
4. Change of the first fiscal year to end on December 31, 2016.
5. Decision to transfer the registered office of the company to 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg
6. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) including the restatement of the corporate object included in article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**3.1.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- acquire on the secondary market corporate loans, trade claims, liquidation claims as well as enter into synthetic positions and other similar transactions that will entail exposure by the Company to these types of claims;
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- borrow in any form, except by way of public offer. It may issue to the sole shareholder securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law; and
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, operational or financial operation it deems conducive or incidental to fulfil its purpose.

3.5. The Company shall not qualify as an "alternative investment fund" as such term is defined in the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall at all times do whatever necessary in order not to qualify as an "alternative investment fund".”.

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the corporate name of the Company from “CO 2 Lux 2 S.à r.l.” to “Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The name of the company is "Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and these articles of association.”

Third resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12.500) sharequotas of one euro (1.- EUR) each into

- one thousand one hundred thirty-six (1,136) class A shares, having a par value of one euro (EUR 1) each; and
- eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves that the first fiscal year of the Company shall begin at the date of its incorporation and end on December 31st, 2016.

Fifth resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company to 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. The name of the company is "Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- acquire on the secondary market corporate loans, trade claims, liquidation claims as well as enter into synthetic positions and other similar transactions that will entail exposure by the Company to these types of claims;

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- borrow in any form, except by way of public offer. It may issue to the sole shareholder securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law; and

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, operational or financial operation it deems conducive or incidental to fulfil its purpose.

3.5 The Company shall not qualify as an "alternative investment fund" as such term is defined in the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall at all times do whatever necessary in order not to qualify as an "alternative investment fund".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of:

- one thousand one hundred thirty-six (1,136) class A shares, having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares"); and

- eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares").

5.2 Under the terms and conditions provided by 1915 Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 All amounts paid into the Company by the sole shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new Shares and any share premiums paid by the sole shareholder on the issuance of new Class A Shares shall be allocated to a special reserve created exclusively for the Class A Shares and which special reserve shall be attached to the Class A Shares and to which the holder of such Class A Shares only shall be entitled (the "Class A Share Premium").

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into two (2) classes of shares, namely the Class A Shares and the Class B Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Shares may at all times only be held by a sole shareholder and any holding of Shares by more than one shareholder shall be prohibited and any transfer or acquisition of part of the Shares shall always be void.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may repurchase or redeem its own Shares under the condition that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.5 The Company's Shares are in registered form.

Art. 7. Register of Shares.

7.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by the sole shareholder. This register of Shares will in particular contain the name, residence or registered or principal office of the sole shareholder, the number of Shares held by such shareholder, any transfer of Shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on Shares.

7.2 The sole shareholder shall notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of the shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of the recordings in the register of shares will be issued and signed by the chairman of the board of managers or by any two (2) non-UK resident managers, as the case may be, upon request and at the expense of the shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder for all the Shares. In case the Shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the Shares until the relevant transfers of Shares have been unwound.

8.3 The sole shareholder may not at any time transfer Shares held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the Shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer or treat any such transferee as the owner of such Shares for any purpose.

8.4 Any transfer of Shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of Shares.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. Shareholder's resolutions

Art. 9. Powers of the sole shareholder.

9.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in the 1915 Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the 1915 Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the 1915 Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

Art. 10. Convening general meetings.

10.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the independent auditor(s), if any, or by the sole shareholder to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to the sole shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation.

11.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

11.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

11.4 Participation in a general meeting by conference-call, videoconference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

Art. 12. Minutes of general meetings.

12.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder if the latter requests to do so.

12.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

12.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers or by any two (2) non-UK resident managers, as the case may be.

D. Management

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two (2) non-UK resident managers and at any time no more than four (4) managers who need not be shareholders. The majority of managers shall, at all times, be non-UK residents.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by the 1915 Law or by these articles of association to the sole shareholder.

13.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agents of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 14. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers. In the event that the board of managers decides to elect a chairman or a secretary, such chairman or secretary shall not be a UK-resident.

Art. 15. Election and Removal of managers and Term of the office.

15.1 Managers shall be elected by the sole shareholder, who shall determine their remuneration and term of the office.

15.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the sole shareholder.

15.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. Meetings of the board of managers shall never take place in the United Kingdom.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

17.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers provided that if a majority of the managers present at such meeting is resident in the United Kingdom the meeting will not be considered quorate.

17.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

17.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager, other than a manager resident in the United Kingdom, may represent one or several of his/her/its colleagues.

17.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of meetings of the board of managers.

18.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

18.2 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 19. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 20. Independent auditor(s). If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies' Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, its operations shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the sole shareholder, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 21 Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 22. Profits.

22.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

22.2 Sums contributed to the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the sole shareholder agrees with such allocation.

22.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Class A Share Premium - Dividend rights.

23.1 The board of managers or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends exclusively to the holder of Class A Shares, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for

which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's independent auditor(s), if any, has/have stated in his/her/their report to the board of managers that the first two (2) conditions have been satisfied.

23.2 The Class A Share Premium, if any, may be freely distributed to the holder of the Class A Shares by a resolution of the sole shareholder or of the manager(s), subject to any provisions of the 1915 Law and these articles of association.

23.3 Class A Shares shall confer to their holder the right to a dividend.

23.4 Class B Shares do not confer to their holder any right or title to any kind of dividend.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the sole shareholder resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed first to the holder of the Class B Shares up to their par value, after which all other amounts shall be distributed exclusively to the holder of the Class A Shares.

24.3 The holder of the Class B Shares shall not have any rights or title to payment out of the liquidation proceeds in excess of the par value of each Share.

H. Governing law

Art. 25 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, in the office of the enacting notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le [•] novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Cross Ocean EUR ESS II Lux 1 S.à r.l., précédemment connue sous le nom de CO 2 Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de CO 2 Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «CO 2 Lux 2 S.à r.l.» à «Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Conversion des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes de un euro (EUR 1,-) chacune en - mille cent trente-six (1.136) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et par

- onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

4. Changement du premier exercice qui se terminera le 31 décembre 2016.

5. Décision de transférer le siège de la Société au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

6. Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts), y compris la refonte de l'objet social inclus à l'article 3 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- acquérir, sur le marché secondaire, des prêts aux entreprises, des créances commerciales, des créances de liquidation, ainsi que prendre des positions synthétiques ou conclure toute autre transaction similaire qui exposerait la Société à ces différents types de créances;

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toutes obligations de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister autrement toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- contracter tout type d'emprunt sauf par voie d'offre publique. La Société pourra émettre au profit de son associé unique tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi; et

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, opérationnelle ou financière qu'elle juge favorable ou accessoire à la réalisation de son objet.

3.5. La Société ne doit pas être qualifiable de «fonds d'investissement alternatif», tel que défini dans la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et prendra toutes les mesures nécessaires au cours de la vie sociale pour ne pas être qualifiée de «fonds d'investissement alternatif».

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «CO 2 Lux 2 S.à r.l.» à «Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.».

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais le teneur suivante:

«La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes de un euro (EUR 1,-) chacune en

- mille cent trente-six (1.136) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et par

- onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le premier exercice a commencé le jour d'incorporation de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte intégrale des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean EUR ESS II Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- acquérir, sur le marché secondaire, des prêts aux entreprises, des créances commerciales, des créances de liquidation, ainsi que prendre des positions synthétiques ou conclure toute autre transaction similaire qui exposerait la Société à ces différents types de créances;

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toutes obligations de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister autrement toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- contracter tout type d'emprunt sauf par voie d'offre publique. La Société pourra émettre au profit de son associé unique tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi; et

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, opérationnelle ou financière qu'elle juge favorable ou accessoire à la réalisation de son objet.

3.5 La Société ne doit pas être qualifiable de «fonds d'investissement alternatif», tel que défini dans la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et prendra toutes les mesures nécessaires au cours de la vie sociale pour ne pas être qualifiée de «fonds d'investissement alternatif».

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des parts sociales - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par:

- mille cent trente-six (1.136) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales A»); et par
- onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»).

5.2 Aux conditions et termes prévus par la Loi de 1915, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 L'ensemble des montants investis dans la Société par l'associé unique sous la forme d'apports faits à la Société sans émission de nouvelles Parts Sociales ou de paiement d'une prime d'émission à l'occasion de l'émission de nouvelles Parts Sociales A seront affectés à une réserve spéciale créée exclusivement pour les Parts Sociales A, laquelle sera liée aux Parts Sociales A et à laquelle seul le détenteur des Parts Sociales A aura droit (la «Prime d'Emission aux Parts Sociales A»).

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en deux catégories de parts sociales, à savoir les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales ne peuvent être détenues que par un associé unique. Toute détention de Parts Sociales par plus d'un associé est prohibée. Tout transfert ou acquisition partiel de Parts Sociales est considérée nulle.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra racheter ou rembourser ses propres Parts Sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des Parts Sociales rachetées ou remboursées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.5 Les Parts Sociales sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par l'associé unique. Ce registre des Parts Sociales contiendra en particulier le nom, le domicile ou le siège social ou le siège principal de l'associé unique, le nombre de Parts Sociales détenues par cet associé, tout transfert de Parts Sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes sûretés grevant les Parts Sociales.

7.2 L'associé unique doit notifier son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Parts Sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des Parts Sociales. Des certificats des enregistrements dans le registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour toutes les Parts Sociales. Dans l'hypothèse où les Parts Sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux Parts Sociales jusqu'au transfert des Parts Sociales en question.

8.3 L'associé unique ne peut à aucun moment céder les Parts Sociales qu'il détient, à moins que cette cession ne porte sur 100% des Parts Sociales. Si l'associé unique procède à un transfert partiel prohibé selon la phrase précédente, un tel transfert ou une telle cession prohibé(e) doit être considérée comme nul(le) et non avenu(e). La Société ne peut en aucun cas enregistrer un tel transfert ou une telle cession prohibé(e) ou considérer le cessionnaire en question comme le propriétaire des Parts Sociales ainsi transférées ou cédées.

8.4 Toute cession de Parts Sociales doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout membre du conseil de gérance peut enregistrer la cession dans le registre des Parts Sociales.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des Parts Sociales toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Décisions de l'associé unique

Art. 9. Pouvoirs de l'associé unique.

9.1 L'associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi de 1915, toute référence à «l'assemblée

générale des associés» dans les présents statuts ou dans la Loi de 1915 devra être considérée comme une référence à «l'associé unique».

9.2 L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Les dispositions des présents statuts et de la Loi de 1915 concernant les assemblées générales s'appliqueront aux décisions prises par l'associé unique par voie de résolutions écrites.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale.

10.1 L'assemblée générale peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant, ou par l'associé unique pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire que l'un d'entre eux soit l'associé unique ou qu'ils soient membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec les règles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation.

11.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

11.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

11.4 La participation à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de l'associé unique et permettant que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est réputée être une participation en personne-

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées générales.

12.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique s'il en fait la demande.

12.2 De même, l'associé unique rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

12.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni, sans jamais excéder un maximum de quatre gérants, associés ou non. Le conseil de gérance doit à tout moment être composé d'une majorité de gérants non-résidents du Royaume-Uni.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi de 1915 ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

13.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

13.4 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toutes personnes agissant seules ou conjointement comme mandataires de la Société.

Art. 14. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, sans que celui-ci ne soit obligatoirement associé ou membre du conseil de gérance. Dans le cas où le conseil de gérance décide d'élire un président ou un secrétaire, ledit président ou secrétaire ne peut être un résident du Royaume-Uni.

Art. 15. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

15.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

15.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'associé unique.

15.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Convocation des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent en aucun cas être tenues au Royaume-Uni.

16.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité d'une telle convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de résolutions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut élire un autre gérant provisoirement comme président temporaire.

17.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, à condition que la majorité des gérants présents à une telle réunion ne soient résidents du Royaume-Uni, auquel cas le quorum sera réputé ne pas être atteint.

17.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

17.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Tout gérant, autre qu'un gérant résident au Royaume-Uni, peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

17.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés est réputée être tenue au siège social de la Société.

17.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des exemplaires séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, l'ensemble des exemplaires signés séparément par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

18.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni ou par toute personne non-résidente du Royaume-Uni dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants non-résidents du Royaume-Uni ou par la signature de toute personne non-résidente du Royaume-Uni dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout mandataire(s) auquel le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères disposés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, ses opérations seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'associé unique, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Bénéfices.

22.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.2 Les sommes allouées à la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

22.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime d'Emission aux Parts Sociales A - Droit aux dividendes.

23.1 Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires au détenteur de Parts Sociales A exclusivement, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, réduit des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, a/ont considéré dans son/leur rapport au conseil de gérance, que les deux (2) premières conditions ont été satisfaites.

23.2 La Prime d'Emission aux Parts Sociales A, le cas échéant, est librement distribuable au détenteur de Parts Sociales A par une résolution de l'associé unique ou du/des gérant(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents statuts.

23.3 Les Parts Sociales A confèrent à leur détenteur un droit aux dividendes.

23.4 Les Parts Sociales B ne confèrent à leur détenteur aucun droit aux dividendes, quelle que soit leur forme.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateurs.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des avoirs et de l'apurement du passif sera distribué en priorité au détenteur des Parts Sociales B à concurrence de leur valeur nominale, après quoi tous les autres montants seront distribués au détenteur des Parts Sociales A.

24.3 Le détenteur des Parts Sociales B n'a aucun droit ou titre à percevoir un boni de liquidation qui excéderait la valeur nominale de chacune des Parts Sociales.

H. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016050341/694.

(160009077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

FundRock Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 202.167.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of FundRock Holding S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 202.167, incorporated on 4 December 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The meeting was opened at 5.50 p.m. with Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Caroline Halembert, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ervin Zaljevic, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred seventy-nine thousand euro (EUR 279,000), in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to a new amount of three hundred ten thousand euro (EUR 310,000) through the issuance of:

- thirty-one thousand (31,000) new Class B Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class C Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class D Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class E Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class F Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class G Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class H Shares;
 - thirty-one thousand (31,000) new Class I Shares; and
 - thirty-one thousand (31,000) new Class J Shares;
- with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) as the case may be and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s) or the proxies of the represented shareholder(s) and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholder(s), initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder(s) present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and hereby waiving any convening requirement, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledges that the Company's shareholder(s) have waived their preferential subscription rights to the extent applicable with respect to the proposed capital increase.

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-nine thousand euro (EUR 279,000), in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to a new amount of three hundred ten thousand euro (EUR 310,000) through the issuance of:

- thirty-one thousand (31,000) new Class B Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class C Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class D Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class E Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class F Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class G Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class H Shares;
- thirty-one thousand (31,000) new Class I Shares; and
- thirty-one thousand (31,000) new Class J Shares;

with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and which have been paid up by a contribution in cash in an amount of thirty-two million seven hundred sixty-nine thousand euro (EUR 32,769,000) out of which (i) two hundred seventy-nine thousand euro (EUR 279,000) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-two million four hundred ninety thousand euro (EUR 32,490,000) shall be allocated to the share premium of the Company, so that the full amount is as of now at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

Second resolution:

The general meeting resolves subsequently to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set three hundred ten thousand euro (EUR 310,000), represented by thirty-one thousand (31,000) class A shares (the “Class A Shares”), thirty-one thousand (31,000) class B shares (the “Class B Shares”), thirty-one thousand (31,000) class C shares (the “Class C Shares”), thirty-one thousand (31,000) class D shares (the “Class D Shares”), thirty-one thousand (31,000) class E shares (the “Class E Shares”), thirty-one thousand (31,000) class F shares (the “Class F Shares”), thirty-one thousand (31,000) class G shares (the “Class G Shares”), thirty-one thousand (31,000) class H shares (the “Class H Shares”), thirty-one thousand (31,000) class I shares (the “Class I Shares”) and thirty-one thousand (31,000) class J shares (the “Class J Shares”), each having a nominal value of one euro (EUR 1).”

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is closed at 6.15 p.m..

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,
s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FundRock Holding S.A., une société anonyme, existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.167, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 17.50 heures sous la présidence de Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Maître Caroline Halembert, résidant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée élit Monsieur Ervin Zaljevic, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.
L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter
I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279,000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000) à trois cent dix mille euros (EUR 310,000) par l'émission de:

- trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe B;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe C;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe D;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe E;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe F;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe G;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe H;
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe I; et
 - trente et un mille (31,000) nouvelles Actions de Classe J;
- ayant chacune une valeur nominale d'un d'Euro (EUR 1).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 de la Société.

3. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés le cas échéant, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration des actionnaires représentés, signée ne varietur, par les personnes comparantes restera attachée à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqués au préalable et avoir renoncé à toute procédure de convocation.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale reconnaît que les actionnaires de la Société ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, le cas échéant, dans le cadre de l'augmentation de capital proposée.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279,000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000) à trois cent dix mille euros (EUR 310,000) par l'émission de:

- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe B;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe C;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe D;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe E;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe F;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe G;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe H;
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe I; et
- trente et un mille (31,000) nouvelles actions de Classe J;

ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), ayant été payées par une contribution en nature d'un montant de trente-deux millions sept cent soixante-neuf mille euros (EUR 32.769.000), dont (i) deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279,000) ont été alloués au capital social de la Société et (ii) trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euro (EUR 32.490.000) ont été alloués à la prime d'émission de la Société, de sorte que le montant total est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été donnée preuve au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide subséquemment de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent dix mille (EUR 310.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), trente et un mille (31.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), trente et un mille (31.000) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente et un mille (31.000) actions de classe D (les «Actions de Classe D»), trente et un mille (31.000) actions de classe E (les «Actions de Classe E»), trente et un mille (31.000) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trente et un mille (31.000) actions de classe G (les «Actions de Classe G»), trente et un mille (31.000) actions de classe G (les «Actions de Classe G»), trente et un mille (31.000) actions de classe H (les «Actions de Classe H»), trente et un mille (31.000) actions de classe I (les «Actions de Classe I») et trente et un mille (31.000) actions de classe J (les «Actions de Classe J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, C. Halembert, E. Zaljevic, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050415/181.

(160009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Courtway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.500.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 janvier 2016

Résolutions:

L'Assemblée prend acte de et accepte les démissions présentées par Monsieur Patrick Haller et Madame Christine Picco en date du 31 décembre 2015.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 3 décembre 2015:

- Monsieur Julien Nicaud, employé privé, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Gaëtan Bock, employé privé, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée décide que le mandat des nouveaux gérants arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège de la société du 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Courtway Finance S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2016057946/23.

(160018023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Abralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.698.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016064993/10.

(160027416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Ball International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugene Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 202.979.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Ball International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), which registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is still pending.

The Company was incorporated on the 16 December 2015 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Ball International Partners SCS, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is still pending (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney after being signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, to eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500), by way of the issuance of one hundred ten thousand (110,000) new shares of the Company with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the aforementioned increase in share capital of the Company by a contribution in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase amendment adopted under item 1 above;

4. Delegation of powers for purposes of amending the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder resolves has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with immediate effect by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros

(EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, to eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500), by way of the issuance of one hundred ten thousand (110,000) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe to one hundred ten thousand (110,000) newly issued shares, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each and to pay them up by way of a contribution in kind consisting of two thousand eight hundred fourteen (2,814) shares, having an aggregate fair market value of four hundred twenty-nine million nine hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 429,916,667), it holds in the share capital of Ball International Holdings B.V. (BIH BV), a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its registered office at 5349 AD Oss, the Netherlands, Parallelweg 1, registered with the Dutch trade register under number 17183290 (the BIH Shares).

The amount of four hundred twenty-nine million nine hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 429,916,667) shall be allocated as follows:

- an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of four hundred eighteen million nine hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 418,916,667) to the share premium account of the Company.

The value and ownership of the contribution in kind of the BIH Shares to the Company are certified to the undersigned notary by a certificate issued by the Sole Shareholder, and acknowledged and approved by the Company's management. This certificate states that:

“

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the BIH Shares;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the BIH Shares and possesses the power to dispose of the BIH Shares;
3. the BIH Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BIH Shares and the BIH Shares are not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the BIH Shares be transferred to it;
5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the BIH Shares are freely transferable;
6. based on generally accepted Luxembourg accounting principles, the BIH Shares have at least an aggregate fair market value of four hundred twenty-nine million nine hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 429,916,667), and since the valuation was made, no material changes have occurred which may have depreciated the contribution made to the Company;
7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the BIH Shares to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered; and
8. all relevant formalities to transfer the legal ownership of the BIH Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder, and upon the contribution of the BIH Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the BIH Shares.”

The certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purposes of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500), represented by one hundred ten thousand one hundred twenty-five (110,125) shares in registered form, having a nominal value of hundred euros (EUR 100) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any authorised employee of Alter Domus, acting individually, to proceed on the behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Ball International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la Société).

La Société a été constituée le 16 décembre 2015, suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Ball International Partners SCS, une société en commandite constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions d'euros (EUR 11.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500) par l'émission de cent dix mille (110.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Délégation de pouvoirs en vue de modifier du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société avec effet immédiat d'un montant de onze millions d'euros (EUR 11.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500) par l'émission de cent dix mille (110.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante, et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix mille (110.000) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de deux mille huit cent quatorze (2.814) parts sociales, ayant une juste valeur de marché totale de quatre cent vingt-neuf millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept euros (EUR 429.916.667), qu'il détient dans le capital social de Ball International Holdings B.V. (BIH BV), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à 5349 AD Oss, les Pays-Bas, Parallelweg 1, immatriculée au registre de commerce néerlandais sous le numéro 17183290 (les Actions BIH).

Le montant de quatre cent vingt-neuf millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept euros (EUR 429.916.667) sera affecté de la manière suivante:

- (i) onze millions d'euros (EUR 11.000.000) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) quatre cent dix-huit millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept euros (EUR 418.916.667) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur de l'apport en nature des Actions BIH sont certifiées au notaire instrumentant par un certificat émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Ce certificat stipule que:

«

1. L'Associé Unique est le propriétaire et bénéficiaire des Actions BIH;
2. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions BIH et possède le droit de disposer des Actions BIH;
3. Les Actions BIH ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur celles-ci et les Actions BIH ne sont sujettes à aucun privilège;
4. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions BIH lui soient cédées;
5. En vertu du droit applicable et statuts respectifs ou autres documents organisationnels, les Actions BIH sont librement cessibles;
6. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Actions BIH ont au moins une juste valeur de marché de quatre cent vingt-neuf millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept euros (EUR 429.916.667) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.
7. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises pour l'exécution, la remise et la réalisation des Actions BIH à la Société ont été ou seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est enregistré; et
8. Toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique des Actions BIH apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport des Actions BIH par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Actions BIH.»

Le certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500), représenté par cent dix mille cent vingt-cinq (110.125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé habilité de Alter Domus, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41436. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050266/217.

(160008895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.479.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of the month of December;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA and having its registered office at 1209 Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, here represented by by Lucca TORRES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., a Cayman limited company with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.707, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

4. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.939, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal (together the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as said before and acting in the here above stated capacity, declare and request the notary to record the following:

The above mentioned are all the current shareholders of "Whitehall European RE 8 S.à r.l.", a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.479, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on October 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 8, 2007, number 2851 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 29, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1133 of June 1, 2010; and last time by deed of the undersigned notary, dated July 19, 2013, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2688, of October 25, 2013.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of "GS Lux Management Services S.à r.l." as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandate;
6. Miscellaneous.

The Shareholders declare that they were duly informed of the items in the agenda prior to this meeting and that, consequently, waive their right to be convened and the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Shareholders resolve to dissolve the company “Whitehall European RE 8 S.à r.l.” and to put it into liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders appoint “GS Lux Management Services S.à r.l.”, a private limited liability company (société a responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, under number B 88.045, as liquidator.

Fifth resolution

The Shareholders decide that the liquidator shall have the following powers:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Law, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law and the liquidator shall in particular be entitled to sell any real estate held by the Company in any way it deems appropriate;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory and the liquidator may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements;
- The Liquidator binds validly and without limitation the Company during the liquidation process;
- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future;
- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The remuneration of the liquidator has been agreed with the Shareholders.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub LLC, une «limited liability company» constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculé au registre de l’Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis, ici représenté par Lucca TORRES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., une «limited company» des Iles Caïman ayant siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.707, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

4. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.939, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé (conjointement, les «Associés»).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant et agissant es-qualité, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants prénommés sont tous les associés de «Whitehall European RE 8 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.479 («la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2851 du 8 décembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés la première fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 1^{er} juin 2010; et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2688 du 25 Octobre 2013.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de "GS Lux Management Services S.à r.l." en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société.
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société;
6. Divers.

Les Associés déclarent avoir été informés sur les matières dans l'ordre du jour de la présente assemblée au préalable et, de ce fait, ils renoncent à son droit d'être convoqués et l'assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Après délibération, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident de dissoudre la Société " Whitehall European RE 8 S.à r.l." et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer " GS Lux Management Services S.à r.l.", une société a responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Luxembourg avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.045, en tant que liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des

associés et le liquidateur est en particulier autorisé à vendre des biens immobiliers détenus par la société par tous les moyens qu'il jugera appropriés;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et le liquidateur se fera par conséquent uniquement sur les livres de la Société, et en particulier sur les Etats Financiers Intérimaires;

- Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation;

- Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses associés sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures;

- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

La rémunération du liquidateur a été décidée en accord avec les Associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: L. TORRES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30395. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050830/176.

(160008677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Genbergues Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 2.419.760,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.963.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Genbergues Luxembourg S.à r.l. (la «Société») du 21 janvier 2016

1. Acceptation de la résignation de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 12 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 12 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016057374/20.

(160017606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.